



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Bordeaux
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BTS PHOTOGRAPHIE

GESTION ET DROIT

Session 2015

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique sous réserve que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Cirulaire n°99-186, 16/11/1999).

Document autorisé : aucun.

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9**

B.T.S. Photographie		Session 2015
Gestion et Droit – U 4	Code : PHE4GD	Page : 1/9

Excellence Photos.

Christian Hocquet est artisan photographe. Il a obtenu son CAP de photographe en 1998 et exerce son activité de prestations de services dans le cadre d'une entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) inscrite au répertoire des métiers tenu par la chambre des métiers de Lille. Son entreprise, Excellence Photos, est implantée à Lille. La zone de chalandise de Christian Hocquet couvre principalement l'agglomération lilloise et le département du Nord-Pas de Calais.

Il possède un studio et propose à la fois des photographies sociales et de commande : portraits d'identité, photos de mariage, photos de classe... Les particuliers, les entreprises et les administrations constituent sa clientèle. De plus, il offre un service de retouches en ligne qui est disponible sur son site internet.

Jusqu'en 2013, son activité a connu une croissance annuelle légère mais régulière, néanmoins l'année 2014 a été marquée par une baisse de son activité de près de 10 % de son chiffre d'affaires.

Christian Hocquet s'est présenté au XXIV^{ème} concours « Un des meilleurs ouvriers de France » dans la classe Photographie, dans laquelle il a été brillamment reçu en 2011, obtenant ainsi un diplôme au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, soit l'équivalent d'un BTS photographie.

Dossier 1 – Situation juridique d'Excellence Photos.

Devant la baisse de son chiffre d'affaires, Christian Hocquet s'interroge sur la situation de son entreprise et l'orientation qu'il souhaite donner à son travail.

Pour pallier la baisse de son activité, il cherche à diversifier ses prestations et souhaite s'associer pour acquérir de nouvelles compétences.

À partir de vos connaissances et de l'**annexe 1** :

1.1 Indiquez les avantages et les inconvénients du statut juridique actuel de Christian Hocquet.

1.2 Citez et justifiez le choix d'autres formes juridiques auxquelles Christian Hocquet pourrait recourir s'il décidait de s'associer.

Dossier 2 – Réalisation d'une commande.

Au cours du mois de mai 2015, Christian Hocquet a été contacté par la BNPC, banque couvrant le Nord-Pas de Calais de la France (1 120 employés répartis dans 128 agences) qui désire établir le « trombinoscope » de l'ensemble du personnel de ses agences pour son réseau intranet. Il estime qu'il pourra se rendre en moyenne dans 4 agences par jour et photographier 10 personnes maximum par heure.

Le cahier des charges de la commande de la BNPC précise que le délai de paiement devra être de 60 jours fin de mois.

À partir de vos connaissances et de l'**annexe 2** :

2.1 Exposez une objection de nature juridique au délai de paiement de 60 jours fin de mois proposé par la BNPC.

2.2 Réalisez sous forme de tableau les calculs préliminaires à la commande de la BNPC.

2.3 Présentez le devis en date du 11 mai 2015 correspondant à la commande de la banque du Nord-Pas de Calais, en veillant à respecter les règles de présentation d'un document commercial.

2.4 Donnez deux arguments que vous présenterez aux représentants de la BNPC pour les convaincre de l'intérêt de votre proposition commerciale.

Dossier 3 – Suivi juridique et commercial d'une commande.

Tout au long de la réalisation de ses commandes photographiques et afin de se prémunir d'éventuels litiges liés à celles-ci, Christian Hocquet veille à s'assurer de respecter les bonnes pratiques sur le plan juridique.

À partir de vos connaissances :

3.1 Identifiez le document que Christian Hocquet devra faire signer par les salariés de la BNPC qu'il va photographier afin d'éviter tout litige. Indiquez les principales mentions obligatoires devant figurer dans ce document.

Afin de préparer au mieux ses différents déplacements dans les agences, Christian Hocquet adressera un courriel (mail) à chaque directeur d'agence le prévenant de sa visite.

À partir de vos connaissances et de l'**annexe 1** :

3.2 Concevez, rédigez et mettez en forme le courriel type que Christian Hocquet adressera à chaque directeur d'agence les prévenant de sa venue.

Lors d'une séance de prise de vue dans une agence, Christian Hocquet se heurte de manière imprévue à des problèmes d'ordre juridique. Une salariée de la BNPC refuse de se faire prendre en photographie dans l'exercice de son travail.

À l'aide de vos connaissances :

3.3 Indiquez, dans le cadre de cette commande, si cette salariée a le droit de refuser de se faire photographier par Christian Hocquet.

Après réalisation de sa commande, Christian Hocquet constate que certaines de ses photographies ont été utilisées pour concevoir des affiches publicitaires par la BNPC.

À l'aide de vos connaissances :

3.4 Expliquez si la BNPC peut ou non utiliser les photographies réalisées par Christian Hocquet pour concevoir des affiches dans le cadre d'une communication commerciale.

3.5 Indiquez les solutions qui s'offrent à Christian Hocquet pour régler cette situation.

Dossier 4 – Protection des droits d’auteur et du droit à l’image.

Le responsable des sites de la BNPC contacte, le 27 mai 2015, Christian Hocquet et lui demande en plus des photos du « trombinoscope » de prendre une série de quatre photographies couleur au format maximal de 50 x 70 présentant 4 agences pour illustrer le site internet de la BNPC.

Christian Hocquet accepte et envoie un devis daté du 15 juin 2015 pour répondre à cette nouvelle commande.

À partir de vos connaissances et de l’annexe 3 :

4.1 Présentez en respectant les mentions obligatoires et les usages professionnels, la note d’auteur payable à 30 jours fin de mois par chèque bancaire, que Christian Hocquet adresse le 10 juillet 2015 à la BNPC.

4.2 Justifiez le fait que Christian Hocquet peut établir une note de cession de droits d’auteur dans ce cas.

<p style="text-align: center;">Annexe 1 : Informations concernant l'activité de Christian Hocquet.</p>
--

L'entreprise Excellence Photos, EIRL au capital de 10 000,00 € a été créée en 1998 par Christian Hocquet, photographe indépendant dans la région du Nord-Pas de Calais.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Courriel : christian.hocquet@excellencephotos.com
Tél. : 03.20.59.62.62.
24 rue des focales
59000 LILLE

Son numéro d'identification est le suivant :

N° SIRET 328 193 650 123 45 pour son activité d'artisan photographe.
N° SIRET 328 193 650 324 59 pour son activité d'auteur photographe.
N° S.S. : 1730959492326 57
N° TVA FR72 328 193 650
Code NAF : 74 20 Z pour son activité d'artisan photographe.
Code NAF : 90 03 B pour son activité d'auteur photographe.

Annexe 2 :
Conditions de réalisation de la commande photographique
« trombinoscope ».

Identification du client : Banque du Nord-Pas de Calais

Adresse :
 24 rue du Pont d'Europe
 59000 Lille
 Tél. : 03 20 20 20 20
 Tcp. : 03 20 20 22 23
 www.bnpc.fr

Devis n°38-2015 (valable 30 jours à partir de la date d'émission)

Christian Hocquet tarifie habituellement ses prestations selon les conditions suivantes :

Tarif d'une journée de prise de vue (€ HT)	800,00
Postproduction (€ HT)	800,00
Traitement (€ HT)	800,00
Remises ¹ :	
• à partir de 2 journées.	5,00 %
• à partir de 4 journées.	10,00 %
• à partir de 6 journées.	15,00 %
¹ Ces remises s'appliquent sur le total des journées de travail facturées (prise de vue, postproduction et traitement)	

Nombre de journées de postproduction : 7 jours.
 Traitement (au siège social de l'entreprise) : 6 jours.

Les conditions de paiement sont identiques pour tous les clients, au plus tard à 30 jours fin de mois.

Pour ses déplacements et éviter les problèmes de stationnement, Christian Hocquet utilisera une moto. Le barème kilométrique qu'il applique est de 0.356 €, il estime qu'il parcourra 6 400 km pour réaliser la commande.

Des frais supplémentaires doivent être pris en compte dans la réalisation du devis :

Il loue le matériel suivant :

- un objectif AF-S NIKKOR 85 mm f/1,4 G : 10 euros HT / jour ;
- un appareil photographique Nikon D300s : 13 euros HT / jour ;
- Flash NIKON SB 910 : 5,50 euros HT / jour ;

Les frais de déjeuner, pour les journées de prise de vue, sont à prévoir (20,00 euros HT par repas).

Pour assurer la commande il achète :

- pour stocker ses fichiers, deux disques durs externes d'une capacité de 500 Go et d'une valeur unitaire de 62,50 € HT ;
- un réflecteur avec support et pied au prix de 70,00 € HT pour améliorer sa lumière ;
- deux fonds pliables blancs au prix unitaire de 56,00 € HT ;
- un trépied au prix de 45,00 € HT ;
- trois cartes mémoires au prix unitaire de 25,00 € HT

La BNPC souhaite un tirage papier pour l'ensemble du trombinoscope. Christian Hocquet estime le coût du tirage papier à 0,58 € HT par photographie (une photo par employé : avec prénom, nom et fonction).

Vous prendrez soin de compléter, en vous conformant aux usages professionnels, toute information manquante qui vous semblerait nécessaire.

Annexe 3 :

Conditions de réalisation de la commande photographique.

Pour réaliser cette commande photographique, Christian Hocquet porte à votre connaissance les informations suivantes :

- Estimation de sa rémunération à 2 000,00 € (droits d'auteur cédés) et sa rémunération de mise en œuvre à 1 500,00 € (apport créatif) ;
- Durée de cession de 15 ans et seulement pour le territoire concerné.

En outre, il a engagé :

- 750 € de frais techniques : chambres, films, développement, cd ...,
- 300 € de frais de production : frais de déplacement (150,00 €), frais de repas (100,00 €), achats d'accessoires (50,00 €), ...

Ses prestations sont soumises à la TVA au taux en vigueur (10,00 % et 20,00 %) ainsi qu'aux prélèvements sociaux habituels pour la profession :

- assurances sociales : 1,00 % de la rémunération artistique,
- CSG : 7,5 % de 98,25 % de la rémunération artistique,
- CRDS : 0,5 % de 98,25 % de la rémunération artistique,
- contribution auteur formation professionnelle : 0,35 % de la rémunération artistique.

Pour sa part, le diffuseur doit s'acquitter des cotisations suivantes :

- contribution diffuseur : 1,00 % du montant de la rémunération artistique,
- contribution diffuseur formation professionnelle : 0,10 % de la rémunération artistique.

L'ensemble du travail de la commande photographique du 15 juin 2015 sera livré le 10 juillet 2015 et correspond à la note de cession n°98 (devis N°48-2015 du 27 mai 2015).

Christian Hocquet ne bénéficie **pas d'une dispense de précompte.**